

Procès-verbal de la trentième (30<sup>e</sup>) séance (régulière) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 15 mai 2018, à 18 h 30, à la salle Claude-Mouton B du Best Western Plus Hôtel Universel situé au 915, rue Hains à Drummondville.

Procès-verbal adopté le 2018-06-14

| Présences :                         | Absence :                      |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| M. Richard Desrochers (président)   | M <sup>me</sup> Jessica Lesage |
| M. Marc Descôteaux (vice-président) |                                |
| M. Martin Beaumont (secrétaire)     |                                |
| M. Richard Beauchamp                |                                |
| M <sup>me</sup> Julie Beaulieu      |                                |
| D <sup>r</sup> Christian Carrier    |                                |
| M. Michel Dostie                    |                                |
| M. Marcel Dubois                    |                                |
| D <sup>r</sup> Jocelyn Hébert       |                                |
| M. Michel Larrivée                  |                                |
| M <sup>me</sup> Elana MacDougall    |                                |
| M. Carl Montpetit                   |                                |
| M <sup>me</sup> Chantal Plourde     |                                |
| M. André Poirier                    |                                |
| M. Érik Samson                      |                                |
| M <sup>me</sup> Karine St-Ours      |                                |

  

| Invités :                           |
|-------------------------------------|
| M <sup>me</sup> Nathalie Boisvert   |
| M <sup>me</sup> Nadine Côté         |
| M <sup>me</sup> Nathalie Garon      |
| M. Roger Guimond                    |
| M <sup>me</sup> Christine Laliberté |
| M <sup>me</sup> Louise Laviguer     |
| M <sup>me</sup> Nancy Lemay         |
| M. Philippe Lottin                  |
| M <sup>me</sup> Lola Maltais        |

Une trentaine de membres du public assistent à la rencontre.

## POINTS STATUTAIRES

### CA-30-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, appuyée par M. Marcel Dubois, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre, avec le retrait du point CA-30-19. « Reconnaissance et bon coup du CIUSSS MCQ – Centre famille-enfant Girardin de Drummondville ».

### CA-30-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CA-30-03. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des comités résument les principaux sujets discutés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration.

- Comité sur la responsabilité populationnelle (CRP) | 2018-03-27 | M. Michel Dostie
  - Présentation du Cadre de référence sur le modèle de participation de l'utilisateur
  - Formation des administrateurs sur la responsabilité populationnelle
  - Tableau de bord des indicateurs en responsabilité populationnelle
  - Orientation de la responsabilité populationnelle
- Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) | 2018-03-28 | M. Marc Descôteaux
  - Rencontre avec la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle
  - Dossier de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services
  - Rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité
  - Qualité, sécurité, efficience
- Comité de vérification (CV) | 2018-05-07 | M. Marcel Dubois
  - Gestion intégrée des risques – Registre d'identification des risques organisationnels
  - Rapports financiers périodes 11, 12 et 13 (2017-2018)
  - Rapport trimestriel AS-617, période 12 (2017-2018)
  - Prévisions budgétaires 2018-2019
  - Suivi du sondage et aide-mémoire du comité de vérification
  - Plan d'action 2018-2019 – Comité de vérification
  - Autorisation des dépenses des hors-cadres
- Comité sur les ressources humaines (CRH) | 2018-05-09 | M. Michel Larrivée, vice-président
  - Rétroaction des employés à leur départ
  - Environnement RH : sit-in, embauches, entente FIQ, Projet ratios FIQ, journée de l'équipe de leadership 2018
  - Négociations des matières locales
  - Plan de relève des cadres : nouveau programme de développement des leaders émergents, Programme national de relève des cadres supérieurs et des hors-cadres
  - Comité de vigie sur la disponibilité de la main-d'œuvre

Suite à la présentation des présidents des comités du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- En référence à la discussion tenue lors de la présentation du rapport du président du comité de vigilance et d'éthique, M<sup>me</sup> Louise Lavigueur, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, annonce que le CIUSSS MCQ a officiellement reçu son accréditation d'Agrément Canada avec une note totale de 95 %.
- Toujours en lien avec cette présentation, les recommandations émises par ce comité seront enchâssées dans le document « Affaires découlant des séances du conseil d'administration » afin de rester informés des suivis à cet effet.

## RÉSOLUTIONS EN BLOC

Sur proposition de M. Marc Descôteaux, appuyée de M<sup>me</sup> Elana MacDougall, le conseil d'administration adopte à l'unanimité tous les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

M. Richard Desrochers profite du moment pour féliciter M. Dave Fillion, présent dans l'assistance et nouvellement nommé directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance, ainsi que M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé, sage-femme, dont les nominations sont adoptées dans cette section.

#### **CA-30-04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 27<sup>E</sup> SÉANCE (RÉGULIÈRE) ET DE LA 28<sup>E</sup> SÉANCE (SPÉCIALE)**

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance régulière du 20 mars 2018.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance spéciale du 17 avril 2018.

#### **CA-30-05. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Document d'information présentant les suivis réalisés suite aux séances du conseil d'administration.

#### **CA-30-06. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président du conseil d'administration en lien avec l'un ou l'autre de ses champs de responsabilités (fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que la gouvernance du CIUSSS MCQ), et ce, pour la période du 21 mars au 15 mai 2018.

#### **CA-30-07. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président-directeur général en lien avec les axes stratégiques de l'établissement, et ce, pour la période du 21 mars au 15 mai 2018.

#### **CA-30-08. NOMINATIONS, MODIFICATIONS DE STATUTS ET AVIS DE DÉMISSION DE MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS**

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) attribue au conseil d'administration la responsabilité de nommer les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

En vertu de la LSSSS, un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours. Toutefois, la Loi permet au conseil d'administration d'autoriser un départ sans un tel préavis, dans certaines conditions. Enfin, il est exigé que le conseil d'administration informe le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ces départs.

##### *Objectifs*

1. Donner suite aux recommandations formulées par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) lors de son assemblée du 10 avril 2018 portant sur :
  - 4 demandes de nomination de pharmaciens,
  - 1 demande de modification de statut;
2. Prendre acte de 16 avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens.

##### **Résolution CA-2018-37**

##### **Nominations, modifications de statuts et avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens**

CONSIDÉRANT les articles 173, 237 et 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] attribuant au conseil d'administration la responsabilité de nommer, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement, de leur attribuer un statut, de leur accorder des privilèges et de prévoir les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT les demandes de nomination adressées au président-directeur général pour obtenir un statut ainsi que des privilèges au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »];

CONSIDÉRANT les demandes de nomination étudiées par le comité d'examen des titres du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] du 30 janvier 2018 et 27 février 2018;

CONSIDÉRANT les dossiers professionnels complets et conformes;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration des recommandations formulées par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après «CMDP»] les 13 février, 13 mars et 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT les articles 254 et 255 de la LSSSS prévoyant qu'un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours;

CONSIDÉRANT les articles 245 et 256 de la LSSSS précisant que le conseil d'administration doit, tous les trois (3) mois, aviser le MSSS des demandes de nomination ou de renouvellement de nomination qu'il a acceptées, ainsi que de toute décision d'un médecin ou d'un dentiste de cesser d'exercer sa profession;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**D'ACCEPTER les demandes de nomination des pharmaciens suivants et D'ACCORDER à :**

1. **M. Maxime Dubé**, pharmacien, le statut de membre actif dans le département de pharmacie avec privilèges complets de pratique pharmaceutique hospitalière et pharmacie, et ce, dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.
2. **M. Marc-André Plante**, pharmacien, le statut de membre actif dans le département de pharmacie avec privilèges complets de pratique pharmaceutique hospitalière et pharmacie, et ce, dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.
3. **M<sup>me</sup> Andréanne Groleau**, pharmacienne, le statut de membre actif dans le département de pharmacie avec privilèges complets de pratique pharmaceutique hospitalière et pharmacie, et ce, dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.
4. **M<sup>me</sup> Magali Cloutier**, pharmacien, le statut de membre actif dans le département de pharmacie avec privilèges complets de pratique pharmaceutique hospitalière et pharmacie, et ce, dans toutes les installations du CIUSSS MCQ.

**DE PRENDRE ACTE des avis de démission, D'INFORMER le MSSS et DE REMERCIER pour les services rendus au sein de l'établissement, les médecins suivants :**

5. **D<sup>re</sup> Audrey Bussièrès-Labrecque**, omnipraticienne, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 9 février 2018 et laquelle sera effective le 2 juin 2018.
6. **D<sup>r</sup> Jérôme Couture**, chirurgien orthopédiste, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, dont l'avis de démission est daté du 13 mars 2018 et laquelle sera effective le 20 juillet 2018.
7. **D<sup>r</sup> Normand Dragon**, psychiatre, membre actif du CMDP, RLS Drummondville, dont l'avis de démission est daté du 28 mars 2018 et laquelle sera effective le 31 décembre 2018.
8. **M<sup>me</sup> Marie-Sophie Jobin**, pharmacienne, membre associé du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont la démission est effective depuis le 19 juillet 2017.
9. **D<sup>r</sup> Michel-Alexandre Leblond**, radiologiste, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 21 mars 2018 et laquelle est effective depuis le 21 mars 2018.

10. **D<sup>re</sup> Joannie Pelletier**, obstétricienne-gynécologue, membre actif du CMDP, RLS Centre-de-la-Mauricie, dont l'avis de démission est daté du 12 mars 2018 et laquelle sera effective le 14 juin 2018.
11. **D<sup>re</sup> Valérie Julie Brousseau**, oto-rhino-laryngologiste, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, dont l'avis de démission est daté du 14 janvier 2018 et laquelle est effective depuis le 15 mars 2018.
12. **D<sup>r</sup> Jacques Delorme**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Centre-de-la-Mauricie, dont l'avis de démission est daté du 22 février 2018 et laquelle est effective depuis cette date.
13. **D<sup>re</sup> Johanne Donati**, omnipraticienne, membre associé du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 12 janvier 2018 et laquelle est effective depuis cette date.
14. **D<sup>r</sup> Guy Gingras**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Haut-Saint-Maurice, dont l'avis de démission est daté du 8 janvier 2018 et laquelle est effective depuis le 12 mars 2018.
15. **D<sup>re</sup> Marie-Hélène Girouard**, chirurgienne générale, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont la démission est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
16. **D<sup>re</sup> Manon Godbout**, urologue, membre actif du CMDP, RLS Drummondville, dont l'avis de démission est daté du 31 janvier 2018 et laquelle sera effective le 30 août 2018.
17. **D<sup>r</sup> Fernand Guillemette**, spécialiste en santé communautaire, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 23 février 2018 et laquelle sera effective le 21 juin 2018.
18. **M. François Lemire**, pharmacien, membre actif du CMDP, RLS Trois-Rivières, dont l'avis de démission est daté du 14 février 2018 et laquelle est effective depuis cette date.
19. **D<sup>r</sup> Paul Ricard**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Maskinongé, dont l'avis de démission est daté du 12 février 2018 et laquelle sera effective le 1<sup>er</sup> mai 2018.
20. **D<sup>r</sup> Guy Thériault**, omnipraticien, membre actif du CMDP, RLS Arthabaska-et-de-l'Érable, dont l'avis de démission est daté du 26 février 2018 et laquelle sera effective le 30 juin 2018.

**D'OCTROYER un statut de membre honoraire du CMDP à :**

21. **D<sup>r</sup> Pierre Gagné**, nucléiste, RLS Centre-de-la-Mauricie et RLS Trois-Rivières.

**CA-30-09. MODIFICATION DU PLAN DE GOUVERNANCE MÉDICALE DU CIUSSS MCQ**

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la loi 130, une fusion du service de biochimie médicale et du service de biochimie clinique du département clinique de médecine de laboratoire doit être effectuée. Par conséquent, il n'y aura dorénavant qu'un seul service de biochimie dans le département clinique de médecine de laboratoire, et ce, conformément à l'article 185 de la LSSSS.

De plus, le poste de codirecteur enseignement et recherche sera désormais deux postes distincts, soit un (1) poste de codirecteur enseignement et un (1) poste de codirecteur recherche, tel qu'adopté par le conseil d'administration à la séance du 20 juin 2017. Également, une mise à jour de l'organigramme de la gouvernance médicale (annexe 1) a été effectuée au sein du document.

**Résolution CA-2018-38**

**Modification du Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ**

CONSIDÉRANT la fusion des douze (12) établissements de santé et de services sociaux, résultat de la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »];

CONSIDÉRANT l'obligation du CIUSSS MCQ selon l'article 183 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui prévoit notamment que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique décrivant les structures

administratives de l'établissement, ses directions, ses services et ses départements ainsi que les programmes cliniques, et indiquant, sur recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, de quel département ou service relèvent les actes médicaux, dentaires ou pharmaceutiques d'un programme clinique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une structure de gouvernance solide qui permet une vision régionale de l'offre de services;

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles communiquées par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux directeurs des services professionnels des établissements, le 24 septembre 2015, relativement au plan d'organisation des départements et services cliniques que doivent constituer les CISSS et les CIUSSS;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2015-110 par laquelle le conseil d'administration a adopté le Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 16 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2016-44 par laquelle le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2016-98 par laquelle le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-29 par laquelle le conseil d'administration a adopté les corrections proposées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT la résolution (CA-2017-51) par laquelle le conseil d'administration a adopté la création d'un (1) poste de codirecteur enseignement et d'un (1) poste de codirecteur recherche le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-61 par laquelle le conseil d'administration a adopté les corrections proposées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 20 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2018-15 par laquelle le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT les modifications proposées ce jour par la Direction des services professionnels et de la pertinence clinique au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées pour le service de biochimie du département clinique de médecine de laboratoire pour faire suite à l'entrée en vigueur de la loi 130;

CONSIDÉRANT la demande d'obtenir deux postes distincts de codirecteurs, soit un (1) pour l'enseignement et un (1) pour la recherche;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter les modifications apportées au Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ.

#### **CA-30-10. NOMINATION DES ADJOINTS AUX CHEFS DE DÉPARTEMENT, DES CHEFS DE SERVICE ET DES ADJOINTS AUX CHEFS DE SERVICE**

Le conseil d'administration a adopté le 16 décembre 2015, le Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ. Pour faire suite à l'adoption du plan d'organisation, des départements et des services médicaux ont été créés. Des appels de candidatures ont été lancés auprès des membres du CMDP par les différents chefs de département nommés afin de doter les postes d'adjoints aux chefs de département, chefs de service et adjoints aux chefs de service. Après consultation auprès des membres de leurs départements respectifs, les chefs de département ont procédé à des recommandations de candidats auprès du comité exécutif du CMDP.

Lors de la rencontre 10 avril 2018, le comité exécutif du CMDP a procédé à la nomination d'adjoints et de chefs de service énumérés ci-dessous :

- Chef de service en ORL, D<sup>r</sup> Simon Darveau, intérim;
- Adjoint au chef de service en ORL, RLS Trois-Rivières, D<sup>r</sup> Jacques Kirouac;
- Chef de service en radio-oncologie, D<sup>re</sup> Linda Vincent;
- Adjoint au chef de service en soins intensifs adultes, RLS Trois-Rivières, D<sup>re</sup> Marie-Josée Bériault.

#### **CA-30-11. ADOPTION DU CALENDRIER 2018-2019 DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le calendrier 2018-2019 du conseil d'administration prévoit un total de sept (7) séances régulières publiques entre octobre 2018 et juin 2019. Il a été établi en tenant compte de la nécessaire coordination entre les calendriers de rencontres des administrateurs, de la Présidence-direction générale et des autres instances de l'établissement. De plus, trois (3) séances publiques d'information sont aussi prévues dans chacune des trois zones du territoire (centre, sud, nord). Pour les administrateurs seulement, une session intensive aura lieu en septembre 2018 et deux (2) rencontres de formation ont également été planifiées.

Suivant son adoption, le calendrier des séances publiques sera publié sur le site Internet et affiché dans l'établissement à des endroits visibles et accessibles au public. Comme pour les années précédentes, les séances publiques du conseil d'administration auront lieu à différents endroits en Mauricie et au Centre-du-Québec. Pour chaque séance, l'heure et le lieu dans lequel se déroulera la rencontre seront précisés sur l'avis de convocation diffusé sur le site Internet une semaine avant ladite séance.

#### **Résolution CA-2018-39**

##### **Adoption du calendrier 2018-2019 des séances publiques du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] prévoyant que chaque année le conseil d'administration fixe, par résolution, le calendrier des séances;

CONSIDÉRANT l'article 9.6 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ prévoyant que l'avis de convocation à une séance du conseil d'administration, indiquant notamment l'heure, la ville et le lieu où elle se tient, doit être publié sur le site Internet de l'établissement et affiché à un endroit visible et accessible au public une semaine avant la séance;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2018-2019 proposé par la Présidence-direction générale et analysé par le comité de gouvernance et d'éthique par courriel le 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le calendrier 2018-2019 des séances publiques du conseil d'administration du CIUSSS MCQ;
2. de demander au président-directeur général de faire en sorte que ce calendrier ainsi que les avis de convocation aux séances du conseil d'administration soient publiés sur le site Internet et affichés dans l'établissement, dans des endroits visibles et accessibles au public.

#### **CA-30-12. DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)**

La précédente résolution adoptée pour la signature des conventions de soutien financier visait la période 2015-2018 et avait été accordée à M<sup>me</sup> Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation. Il est donc maintenant nécessaire d'obtenir une nouvelle résolution pour la signature de

ces ententes afin de se conformer à la Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement du CIUSSS MCQ (PO-21-001) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. Considérant les responsabilités confiées au directeur adjoint de la logistique relativement à la conclusion des ententes du CIUSSS MCQ, M<sup>me</sup> Girard a recommandé au président-directeur général que M. Christian Barrette, directeur adjoint de la logistique, obtienne cette délégation.

#### **Résolution CA-2018-40**

##### **Délégation de signature pour le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

CONSIDÉRANT l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) précisant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer qui, autre que le président du conseil ou le président-directeur général, est autorisé à signer un acte ou un document écrit engageant l'établissement;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement (PO-21-001) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT la précédente résolution du conseil d'administration (CA-2015-113) pour la signature des conventions de soutien financier qui visait la période 2015-2018 et qui avait été accordée à M<sup>me</sup> Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation.

CONSIDÉRANT le mandat et les responsabilités confiés au directeur adjoint de la logistique relativement à la conclusion des ententes du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure des conventions de soutien financier dans le cadre du financement des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires [ci-après « PSOC »] pour la Mauricie et le Centre-du-Québec;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de déléguer au directeur adjoint de la logistique l'autorisation de signer tout document ou toute entente en lien avec le PSOC.

#### **CA-30-13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES**

Le comité de gestion des risques (CGR) est en place depuis un peu plus de deux ans et le Règlement sur les règles de fonctionnement du CGR est en vigueur depuis avril 2016. Il était donc devenu pertinent de faire un bilan suite à cette première période de fonctionnement et d'identifier les améliorations à apporter au comité.

#### **Résolution CA-2018-41**

##### **Modification du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques**

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT l'article 183.1 de la LSSSS qui prévoit la formation au plan d'organisation d'un comité de gestion des risques;

CONSIDÉRANT l'article 63 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec



[ci-après « CIUSSS MCQ »] qui indique que le nombre de membres du comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de gestion des risques lors de sa rencontre du 13 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vigilance et de la qualité lors de sa rencontre du 28 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter la modification du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (RG-20-001).

#### **CA-30-14. ALLOCATION DE DISPONIBILITÉ POUR LES CADRES SUPÉRIEURS**

Les changements survenus dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) ont augmenté la complexité du travail de gestion inhérente à la fonction de cadre supérieur. La conjoncture actuelle requiert de ces gestionnaires d'assurer et d'améliorer l'accès, la continuité et la fluidité des services, en plus d'offrir une grande disponibilité auprès de diverses équipes de notre organisation qui offrent des services en continu.

La modification récente du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux vise maintenant à reconnaître cette disponibilité continue sur une base régulière. L'allocation de disponibilité remplace donc l'indemnité de disponibilité qui était auparavant versée aux cadres supérieurs du CIUSSS MCQ qui étaient de garde à tour de rôle. Ce système de garde continuera de s'appliquer à tous les cadres supérieurs du CIUSSS MCQ. Il y a donc lieu de déterminer que l'allocation de disponibilité s'applique maintenant aux cadres supérieurs qui doivent assurer la garde.

##### **Résolution CA-2018-42**

##### **Allocation de disponibilité pour les cadres supérieurs**

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui indique que le conseil d'administration est responsable de nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2. r. 5.1) [ci-après « Règlement »] qui a été modifié par l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 27 du Règlement concernant l'indemnité de disponibilité pour les cadres supérieurs qui prend fin au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'article 29.0.9 du Règlement qui prévoit que l'indemnité de disponibilité est remplacée, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, par une allocation de disponibilité qui est versée aux cadres supérieurs devant assurer la disponibilité pour répondre aux exigences relativement à la dispensation de services de santé et de services sociaux afin d'éviter toute rupture de ceux-ci, à l'exclusion des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 29.0.9 qui exige que les cadres travaillent dans un établissement dont les services sont offerts 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] est un établissement qui offre des services 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire couvert par le CIUSSS MCQ qui nécessite un système de garde visant la totalité des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que tous les cadres supérieurs sont actuellement assujettis à une obligation d'être de garde à tour de rôle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité sur les ressources humaines lors de sa rencontre du 9 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de confirmer que les cadres supérieurs du CIUSSS MCQ doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière;
2. de confirmer que les cadres supérieurs du CIUSSS MCQ doivent être de garde à tour de rôle afin de couvrir l'ensemble du territoire;
3. de verser aux directeurs concernés une allocation équivalente à 3,5 % de leur salaire conformément aux dispositions prévues par le Règlement, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;
4. de verser aux directeurs adjoints concernés une allocation équivalente à 3 % de leur salaire conformément aux dispositions prévues par le Règlement, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **CA-30-15. NOMINATION À LA DIRECTION DU PROGRAMME SANTÉ MENTALE ADULTE ET DÉPENDANCE : DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES SOCIAUX GÉNÉRAUX ET DÉPENDANCE**

Pour faire suite à une modification apportée à la structure d'encadrement de la Direction du programme santé mentale adulte et dépendance, soit l'ajout d'un poste de directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection de ce poste. La candidature de M. Dave Fillion est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 23 avril 2018.

##### **Résolution CA-2018-43**

##### **Nomination à la Direction du programme santé mentale adulte et dépendance : Directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance**

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M. Dave Fillion;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. Dave Fillion;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. Dave Fillion au poste de directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Dave Fillion à titre de directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance; cette nomination prend effet le 15 mai 2018;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M' Dave Fillion, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M. Dave Fillion selon la directive ministérielle, soit le minimum de la classe salariale actuellement en évaluation au ministère de la Santé et des Services sociaux ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **CA-30-16. NOMINATION D'UNE SAGE-FEMME**

La Maison de naissance de la Rivière est présentement en période de recrutement pour combler les besoins de remplacement au sein de l'équipe des sages-femmes. Afin d'éviter des bris de services, le Conseil des sages-femmes de l'établissement a procédé à la sélection d'une sage-femme et recommande la conclusion d'un contrat de services avec M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé, sage-femme.

##### **Résolution CA-2018-44**

##### **Nomination d'une sage-femme**

CONSIDÉRANT l'article 225.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, C. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] attribuant au conseil des sages-femmes la responsabilité envers le conseil d'administration de faire des recommandations sur les qualifications et la compétence d'une sage-femme qui adresse une demande en vue de conclure un contrat de services avec l'établissement;

CONSIDÉRANT les articles 259.2 à 259.4 de la LSSSS prévoyant le processus de nomination des sages-femmes qui désirent exercer leur profession au sein d'un établissement;

CONSIDÉRANT les besoins de remplacement au sein de l'équipe des sages-femmes de la Maison de naissance de la Rivière afin d'éviter des bris de services;

CONSIDÉRANT la résolution CSF-18-02 par laquelle le Conseil des sages-femmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a recommandé la nomination de M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé à titre de sage-femme pour combler temporairement des gardes les fins de semaine;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé, sage-femme, de travailler à la Maison de naissance de la Rivière;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la conclusion d'un contrat de services avec M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé, sage-femme.

#### **CA-30-17. NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RÉVISION**

Suite à la démission du comité de révision de D<sup>r</sup> Serge Barabé, qui avait été nommé à ce comité le 14 juin 2016, en raison de sa nomination à titre de médecin examinateur le 3 août 2017, un poste de membre régulier était vacant depuis ce temps au sein de ce comité.

### **Résolution CA-2018-45**

#### **Nomination d'un membre au comité de révision**

CONSIDÉRANT l'article 51 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) attribuant au conseil d'administration l'obligation de nommer les membres composant le comité de révision de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 9 du Règlement établissant les règles de fonctionnement du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] qui prévoit la nomination des membres du comité de révision dont les membres sont recommandés par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »];

CONSIDÉRANT la démission du D<sup>r</sup> Serge Barabé, qui avait été nommé au comité de révision par le conseil d'administration le 14 juin 2016, en raison de sa nomination comme médecin examinateur le 3 août 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la D<sup>re</sup> Geneviève Lacroix afin d'agir à titre de membre régulier du comité de révision;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le CMDP lors de sa rencontre du 10 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de nommer D<sup>re</sup> Geneviève Lacroix à titre de membre régulier du comité de révision du CIUSSS MCQ.

### **CA-30-18. DEMANDE DE DÉROGATION À L'EXCLUSIVITÉ DE FONCTION D'UN CADRE SUPÉRIEUR (DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ POPULATIONNELLE)**

La participation de la D<sup>re</sup> Marie-Josée Godi à l'enseignement aux étudiants en médecine du Campus de l'Université de Montréal en Mauricie consiste à quelques dizaines d'heures annuellement en tutorat et en conférence.

### **Résolution CA-2018-46**

#### **Demande de dérogation à l'exclusivité de fonction d'un cadre supérieur (directrice de santé publique et responsabilité populationnelle)**

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) prévoyant l'exclusivité de fonction pour un cadre supérieur qui est nommé à temps plein et la possibilité d'exercer tout autre mandat qui lui est confié par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'exclusivité de fonction (PO-10-008) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec qui prévoit l'acceptation par le conseil d'administration de toute demande de dérogation à l'exclusivité de fonction pour les hors-cadres et les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la D<sup>re</sup> Marie-Josée Godi de s'impliquer à l'enseignement aux étudiants en médecine;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'administration d'une demande d'autorisation afin d'exercer des activités complémentaires (annexe 2 de la Politique sur l'exclusivité de fonction) par la D<sup>re</sup> Marie-Josée Godi;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter la demande de dérogation à l'exclusivité de fonction de la D<sup>re</sup> Marie-Josée Godi afin d'effectuer de l'enseignement auprès des étudiants en médecine, pourvu que cette contribution n'ait aucun impact sur l'accessibilité et la qualité du suivi de son secteur d'activités.

## RECONNAISSANCE ET BON COUP DU CIUSSS MCQ

### CA-30-19. CENTRE FAMILLE-ENFANT GIRARDIN DE DRUMMONDVILLE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour séance tenante et sera abordé ultérieurement.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### CA-30-20. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Richard Desrochers précise sommairement les règles applicables à la période de questions, et ce, telles que décrites au Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et diffusées sur le site Internet de l'établissement.

*Seul le discours prononcé séance tenante fait foi du texte original.*

|   |                           |   |
|---|---------------------------|---|
| 1 | Intervenant – Organisme   | M. Pascal Bastarache – Président du syndicat du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers du CIUSSS MCQ   |
|   | Question ou préoccupation | Pourquoi la direction du CIUSSS MCQ priorise-t-elle la mobilité du personnel alors que le ministre a mentionné sur les ondes de la radio locale la semaine dernière vouloir plus de stabilité?  |
|   | Réaction du CIUSSS MCQ    | M. Martin Beaumont affirme que la priorité du CIUSSS MCQ est d'améliorer la stabilité du personnel. Quant à la notion de mobilité, il faut trouver l'équilibre. Par contre, il serait difficile de diminuer la précarité d'emploi sans mobilité de personnel.   |
| 2 | Intervenant – Organisme   | M. Frédéric Beaulieu – Président du syndicat du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration du CIUSSS MCQ  |
|   | Question ou préoccupation | Quelles sont les volontés du conseil d'administration afin de diminuer l'épuisement de notre personnel et de revoir les mandats des représentants patronaux à la table de négociation pour que le CIUSSS MCQ soit de nouveau attractif pour la main-d'œuvre?  |
|   | Réaction du CIUSSS MCQ    | M. Desrochers soutient que le conseil d'administration est conscient que la qualité des services passe d'abord par un personnel en santé et ses travaux portent en ce sens.<br>M. Beaumont assure que le budget qui sera présenté pour adoption ce soir reflète la volonté de tous à devenir un meilleur employeur et à obtenir un meilleur taux de rétention, lequel est d'ailleurs un des meilleurs taux en ce moment dans la province. Avec les solutions novatrices proposées par les représentants syndicaux, cela nous permettra de faire le virage et devenir un employeur de choix. |

|   |                           |  |
|---|---------------------------|--|
| 3 | Intervenante – Organisme  | M <sup>me</sup> Sylvie Godin – Répondante politique du syndicat APTS (catégorie 4)   |
|   | Question ou préoccupation | Qu'est-ce que la direction du CIUSSS MCQ compte faire pour pallier au manque de ressources financières, à la pénurie de main-d'œuvre et à la grande concentration d'usager avec trouble grave du comportement (TGC) dans une même installation, ce qui ne garantit ni ne favorise la sécurité des intervenants et autres usagers du secteur déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)?                           |
|   | Réaction du CIUSSS MCQ    | M. Beaumont partage la visite qu'il a faite dans un centre à Shawinigan et il se dit impressionné et fier des employés passionnés qui travaillent dans ces milieux à haut risque. Le CIUSSS MCQ entend poursuivre l'influence qu'il possède au niveau provincial, et ce, en concertation avec le Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC) afin de développer et de consolider l'expertise en TGC au Québec. |

#### DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION

##### CA-30-21. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DU CIUSSS MCQ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Sur proposition de M. Carl Montpetit, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

En réponse au rapport de la Commission Charbonneau, le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2016 la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017 et vise à valoriser la culture éthique au sein de l'Administration publique en instaurant un mécanisme de divulgation des manquements, sans risque de représailles. Elle vise également à rétablir ou renforcer la confiance du public envers l'organisme et, plus largement, l'Administration publique. Pour ce faire, le président-directeur général, étant la plus haute autorité désignée dans la Loi, doit nommer un responsable du suivi des divulgations, établir une procédure de divulgation, collaborer aux enquêtes et faire une reddition de comptes dans le rapport annuel de l'établissement ainsi qu'au Protecteur du citoyen.

Suite à la présentation de M. Martin Beaumont, président-directeur général, et M<sup>me</sup> Lola Maltais, auditrice interne et responsable du suivi des divulgations, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Quel serait un exemple d'acte répréhensible? M<sup>me</sup> Lola Maltais indique que la définition d'un acte répréhensible et des exemples sont fournis en annexe du projet de règlement. Également, précisons que la divulgation doit être faite dans un intérêt public.
- En ce qui concerne la réception des déclarations, avez-vous quelqu'un pour vous aider afin de départager les demandes rapidement? Oui, un spécialiste en procédés administratifs au Bureau d'audit interne participe au processus et assure la continuité du service en l'absence de M<sup>me</sup> Maltais. De plus, il est important de rappeler que le rôle premier du responsable du suivi des divulgations est de recevoir la demande et si elle est recevable, il doit aiguiller le divulgateur vers le Protecteur du citoyen qui lui a juridiction sur les enquêtes de divulgation.
- Qu'est-il prévu dans le cas d'une demande irrecevable? Le divulgateur sera alors orienté vers les ressources humaines, le Service des affaires juridiques, la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, ou tout simplement il sera avisé que sa demande n'est pas recevable et la raison pour laquelle

elle ne l'est pas. M. Beaumont renchérit qu'une promotion du règlement et des coordonnées pour faire une divulgation (annexe 2) sera réalisée afin d'encourager cette pratique.

#### **Résolution CA-2018-47**

#### **Adoption du règlement sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du CIUSSS MCQ et protection contre les représailles**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1<sup>er</sup> mai 2017;

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT notre obligation de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »];

CONSIDÉRANT notre obligation d'établir un régime général de protection contre les représailles pour les divulgateurs;

CONSIDÉRANT notre engagement à valoriser la culture éthique au sein du CIUSSS MCQ en toute transparence;

CONSIDÉRANT notre engagement à renforcer la confiance du public envers le CIUSSS MCQ et, plus largement, envers l'Administration publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 19 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le projet de règlement sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du CIUSSS MCQ et protection contre les représailles (RG-01-008).

#### **CA-30-22. ADOPTION DU BUDGET 2018-2019 DU CIUSSS MCQ**

Sur proposition de M. Marcel Dubois, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 13 avril dernier, le MSSS confirmait l'enveloppe budgétaire du CIUSSS MCQ ainsi qu'un montant additionnel de 40 M\$ pour l'équité régionale, soit 28 M\$ prévus en 2018-2019 et 12 M\$ en 2019-2020. Afin de répartir ce montant, une stratégie de répartition des ressources financières a été proposée pour guider la distribution.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Nancy Lemay, directrice des ressources financières, les membres du conseil d'administration sont invités à adresser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Comment apprécie-t-on la pauvreté ou la richesse? M<sup>me</sup> Lemay répond que le MSSS utilise une méthodologie et des variables différentes par programme-service et tient compte des besoins de la population afin d'en faire l'appréciation.

## **Résolution CA-2018-48**

### **Adoption du budget 2018-2019 du CIUSSS MCQ**

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le président-directeur général doit soumettre pour adoption les prévisions budgétaires de fonctionnement de l'établissement d'un montant global de 1 483 519 829 \$;

CONSIDÉRANT l'article 283 de la LSSSS qui indique que l'établissement a établi ses règles et les modalités de répartition de ses ressources financières entre les différents programmes suivant les besoins propres à son plan d'organisation;

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, c. E-12.0001) qui stipule que l'établissement doit adopter un budget de fonctionnement dont les dépenses et les revenus sont en équilibre;

CONSIDÉRANT le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] qui indique que la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'information reçue du MSSS le 13 avril 2018 qui indique à l'établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-79 adoptant la Politique d'encadrement du processus budgétaire par le conseil d'administration lors de sa séance du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'après avoir analysé les paramètres proposés lors de sa séance du 7 mai 2018, le comité de vérification recommande l'approbation du budget;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'approuver le budget 2018-2019 en équilibre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec tel que présenté et déposé au conseil d'administration;
2. d'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

### **CA-30-23. APPROBATION DU PROJET D'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2018-2019 DANS LE BUT DE CONVENIR D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Karine St-Ours, appuyée par M. Michel Dostie, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

La LSSSS ainsi que la LMRSSS précisent les dispositions relatives à la signature et au suivi de l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) et elles indiquent que le CIUSSS MCQ doit signer annuellement une EGI avec le MSSS. Pour en arriver à une entente de principe, les membres du conseil d'administration doivent prendre connaissance du projet d'entente à ce jour. À l'heure actuelle, le MSSS n'a toujours pas acheminé l'EGI personnalisée au CIUSSS MCQ.

Afin de permettre au conseil d'administration d'avoir un aperçu de l'EGI, la version générique est présentée en indiquant les modifications connues jusqu'à maintenant et qui seront probablement intégrées à la version personnalisée. Par la suite, ladite entente de principe sera présentée au conseil d'administration le 14 juin 2018 pour autorisation de signature finale.



Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Louise Laviguer, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Où en est rendu le déploiement du dossier clinique informatisé (DCI)? M. Philippe Lottin, directeur des services spécialisés chirurgicaux et oncologiques, avance qu'en raison d'un retard sur les objectifs du Centre de développement et d'opérationnalisation, l'étape de la planification du déploiement du DCI est repoussée en décembre 2018. L'étape suivante est prévue débuter en février 2019 au niveau des établissements et le déploiement devrait se terminer en décembre 2019.
- Y aura-t-il une interface avec les médecins qui consultent le Dossier santé Québec (DSQ)? Cet ancrage n'était pas prévu dans la demande initiale de développement, mais nous nous sommes engagés régionalement à rendre disponible un accès au DCI à l'intérieur du DSQ. M. Martin Beaumont atteste que les sommes sont déjà réservées afin de sécuriser la protection des données de nos usagers.

#### **Résolution CA-2018-49**

##### **Approbation du projet d'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 dans le but de convenir d'une entente de principe**

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. S-7.2) prévoyant qu'un établissement public doit conclure avec le ministre de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] une entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT l'article 172.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant l'approbation, par le conseil d'administration, de l'entente de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT la présentation au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] de la version générique de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 lors de la séance du 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 30 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'approuver la proposition d'entente de gestion et d'imputabilité MSSS-CIUSSS MCQ 2018-2019 quant au fond et aux engagements qu'elle comporte;
2. d'autoriser le président-directeur général à convenir d'une entente de principe avec le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, pour et au nom du CIUSSS MCQ, reposant sur cette proposition;
3. de demander au président-directeur général de déposer au conseil d'administration un rapport de suivi de gestion portant sur :
  - a. les attentes spécifiques (chapitre III) ainsi que les indicateurs et les engagements (chapitre IV) aux périodes 6 et 10;
  - b. les fiches de reddition de comptes des attentes spécifiques ainsi que des indicateurs et les résultats finaux à la période 13;
  - c. l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 intervenue avec le MSSS en vue de la signature.

#### **CA-30-24. ADOPTION DU PLAN ANNUEL 2018-2019**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Chantal Plourde, appuyée par M. Michel Larrivée, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Dans le cadre des obligations qui lui incombent, le CIUSSS MCQ doit se doter d'un plan annuel. Ce plan doit assurer une contribution à l'atteinte des cibles du plan stratégique 2015-2020 du MSSS ainsi qu'aux fondements de l'organisation. Ces fondements portent, entre autres, sur l'amélioration de notre performance aux bénéfices des usagers, et ce, dans quatre dimensions : qualité de nos services, accessibilité aux services, optimisation de nos services et mieux-être des intervenants (Vrai Nord). Le plan annuel vise essentiellement l'obtention de gains significatifs pour une meilleure réponse aux besoins et une meilleure expérience usager.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Louise Lavigueur et de M<sup>me</sup> Nadine Côté, coordonnatrice de la planification, de la performance et de l'amélioration continue, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Dans le plan annuel, serait-ce possible d'inclure la population d'expression anglaise dans les clientèles vulnérables? M. Martin Beaumont explique qu'on ne peut la considérer comme telle, mais que légalement, nous avons l'obligation de prendre en considération cette population, notamment dans l'entente de gestion et d'imputabilité. M. Richard Desrochers retient l'importance que les actions posées auprès de cette communauté soient visibles. La question est donc prise en délibéré et la direction du CIUSSS MCQ définira par quel moyen se traduira cet engagement.
- Quelles sont les mesures prises pour favoriser l'augmentation du volume de stages? M. Roger Guimond, directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation, précise qu'une réflexion proactive est amorcée pour faciliter la capacité d'accueil physique (locaux, ressources informationnelles, etc.) et des travaux sur l'harmonisation des politiques de soutien aux superviseurs de stage sont commencés afin de promouvoir la reconnaissance de ces derniers et d'assurer une équité de rémunération entre eux. M. Beaumont mentionne que nous devons travailler en amont afin de pouvoir offrir plus de jours-stage et de délocaliser des programmes de formation en Mauricie et au Centre-du-Québec.
- Puisqu'il n'y a pas d'Inuits sur notre territoire, serait-il préférable de seulement mentionner les Premières Nations dans le document? Nous utilisons le libellé qui est conforme à celui du Plan d'action gouvernemental.
- Certaines cibles étant très précises, y a-t-il un risque d'angle mort en mettant toute l'énergie à un endroit spécifique alors qu'un autre secteur aurait également besoin d'être soutenu? M. Beaumont explique la méthode utilisée pour l'identification des cibles, soit la détermination de l'action qui générera le plus d'impact sur l'objectif.
- Lors de la présentation du tableau de bord du CA, y aurait-il lieu de cibler un projet par trimestre et y dévouer toute notre attention dans le but de pouvoir célébrer les avancements à chacune des étapes? M<sup>me</sup> Côté présentera prochainement un portefeuille de projets évolutif qui ne démarreront pas tous en même temps afin d'augmenter leur taux de succès et un suivi des objectifs sera fait à chaque période pour constater leur évolution.
- Considérant le grand nombre de projets identifiés, quelle est leur capacité de réalisation? M<sup>me</sup> Lavigueur réalise que le nombre est un enjeu, ce qui oblige à faire des choix et à sélectionner les projets qui rapporteront le plus de gain.
- Est-ce que les projets identifiés à ce plan seront réalisés sur une période plus grande que deux ans? M<sup>me</sup> Côté avance qu'immanquablement, la réponse est oui. M. Beaumont rappelle que nous adoptons le plan opérationnel du CIUSSS MCQ et donc le plan global, mais qu'il existe aussi des plans par direction qui influent sur d'autres directions.

### **Résolution CA-2018-50**

#### **Adoption du plan annuel 2018-2019**

CONSIDÉRANT l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, L.R.Q. 2016, C.O-7.2, chaque établissement doit conclure avec le ministre une entente de gestion et

d'imputabilité. L'établissement doit élaborer un plan d'action pour donner suite à l'entente et les ressources disponibles pour y arriver. Cette entente et le plan d'action qui en découle doivent permettre la mise en œuvre des orientations stratégiques déterminées par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui indique que le conseil d'administration est responsable de s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services dispensés;

CONSIDÉRANT la responsabilité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] de répondre aux enjeux soulevés par les besoins de la population et l'amélioration de la performance de l'organisation dans les quatre dimensions que sont la qualité de nos services, l'accessibilité aux services, l'optimisation de nos ressources et le mieux-être des intervenants;

CONSIDÉRANT l'adoption du processus de planification annuelle à la séance du conseil d'administration du 7 novembre dernier (résolution CA-2017-102);

CONSIDÉRANT l'adoption des priorités annuelles et des domaines d'action à la séance du conseil d'administration du 12 décembre dernier (résolution CA-2017-120);

CONSIDÉRANT l'ensemble de la démarche réalisée avec la participation des équipes de direction, gestionnaires, médecins, instances, partenaires externes et usagers ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 30 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le plan annuel 2018-2019 du CIUSSS MCQ;
2. de demander au président-directeur général d'inclure au tableau de bord du conseil d'administration, déposé quatre fois l'an, un rapport de suivi de gestion portant sur l'évolution des cibles annuelles.

### **CA-30-25. ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENT AU PROGRAMME SANTÉ MENTALE, VOLET JEUNESSE**

Sur proposition de M. Michel Dostie, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 28 novembre dernier, le MSSS a annoncé un rehaussement de 15 M\$ pour les services de psychologie destinés aux jeunes en difficulté. Le 5 janvier 2018, l'établissement a reçu sa confirmation des crédits de développement de 892 300 \$ pour l'année 2018-2019. Un montant de 297 433 \$ est donc accordé pour l'exercice financier 2017-2018, et ce, sans reddition de comptes exigée à notre établissement.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Nathalie Garon, directrice du programme jeunesse-famille, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Est-ce que le montant alloué pour les services jeunesse dans le budget 2018-2019 sera ajouté à celui qui sera investi par ce plan? M<sup>me</sup> Garon explique que non puisque les services jeunesse et les services en santé mentale jeunesse sont deux programmes distincts reconnus par le MSSS.

## **Résolution CA-2018-51**

### **Adoption du plan d'investissement au programme santé mentale, volet jeunesse**

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des soins et services;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui stipule que le conseil d'administration organise les services de l'établissement dans le respect des orientations nationales, qu'il répartit équitablement, dans le respect des enveloppes allouées par programme-service, les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, en tenant compte des particularités de la population qu'il dessert, et qu'il s'assure de leur utilisation économique et efficace;

CONSIDÉRANT l'annonce du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 novembre 2017, pour rehausser les services de psychologie destinés aux jeunes en difficulté, soit 15 M\$ pour le Québec, et la confirmation des crédits de développement, le 5 janvier 2018, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »], soit 892 300 \$ à partir de 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l'accès aux services en santé mentale jeunesse de proximité est inscrit au plan annuel 2017-2018 du CIUSSS MCQ et que cet indicateur est suivi en salle de pilotage stratégique;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation de l'offre de services en santé mentale jeunesse est en cours présentement, et ce, afin de diminuer le délai d'accès aux services de première ligne;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité du budget lors de sa rencontre du 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 3 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le plan d'investissement au programme santé mentale, volet jeunesse;
2. de demander au président-directeur général de déposer au conseil d'administration un rapport de suivi de gestion pour l'année 2018-2019 incluant une reddition de comptes sur les objectifs visés et l'état de déploiement du plan.

### **CA-30-26. RAPPORT DE SUIVI DE GESTION – PLAN D'ACTION SUR LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE DANS LA PRESTATION ET L'ORGANISATION DES SERVICES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020 – Faire ensemble et autrement, le MSSS avait demandé que chaque établissement responsable d'offrir des soins et des services en santé mentale élabore un plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services. Ainsi, suite à l'élaboration de ce plan, à son adoption par le conseil d'administration le 14 mars 2017 et à son approbation par le MSSS en juin 2017, un comité tactique a été mis sur pied afin de s'assurer de sa mise en œuvre, de son suivi ainsi que de la cohérence entre les diverses mesures et actions prévues.

Deux comités de travail ont aussi été mis en place en janvier 2018 afin de planifier, organiser et mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs ciblés au plan d'action. Chacun des comités de travail a priorisé les mesures à mettre en œuvre dans le plan d'action pour l'année 2018 et celui-ci a été ajusté en conséquence. Certains échéanciers ont été modifiés à la suite de l'identification de ces actions

prioritaires et les travaux du plan d'action vont bon train, mais il est important de bien planifier la gestion de changement avec les équipes professionnelles et médicales.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Christine Laliberté, directrice du programme santé mentale adulte et dépendance, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, leurs remarques ou leurs préoccupations :

- Pourquoi certaines cibles semblent avoir un plus haut taux d'atteinte en 2018-2019 qu'en 2017-2018? M<sup>me</sup> Laliberté répond qu'en effet, plusieurs actions ont débuté plus tôt que prévu en fonction des priorités des comités de travail.

## AFFAIRES DIVERSES

### CA-30-27. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### CA-30-28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Marcel Dubois, appuyée par M. Érik Samson, la séance est levée à 21 h 08.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Richard Desrochers

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Martin Beaumont  
Président-directeur général